encore inconnu, où on parlait des anciens «sectateurs de Meou-ni» du Tchö-kiang, c'est-à-dire des manichéens[1].

Nous en aurions fini avec le manichéisme chinois si l'influence chinoise ne lui valait une existence fictive dans un pays où il n'y a aucun indice que la religion de Mâni ait jamais pénétré. La dynastie mandchoue exerçait sur la Corée et sur l'Annam, pays de civilisation chinoise, une sorte d'hégémonie morale et de suzeraineté politique. La Corée comme l'Annam ont par suite emprunté le code des Ts'ing. Dans le *Code coréen*, il semble bien qu'on ait supprimé ces noms de sociétés secrètes spéciales à la Chine et que les Mandchous tenaient des Ming[2]. Mais il n'en alla pas de même en Annam. La dynastie régnante des Nguyễn continue à proscrire le Lotus blanc, le Nuage blanc, le Vénérable de la Lumière[3], et dans la mesure

(1) Nous jugeons inutile de discuter désormais l'opinion exprimée en 1764 par l'empereur K'ien-long et selon laquelle les *mo-ni* auraient été des musulmans (cf. Chavannes, *Le Nestorianisme*, p. 76-77; Devéria, *Musulmans*, p. 449, 455). Cette assertion, basée sur une assimilation erronée des *mollah* et des *mo-ni* et sur l'identité étymologique, très réelle d'ailleurs, du nom des Houei-ho ou Houei-hou, c'est-à-dire des Ouigours, et de celui des 回 回 Houei-houei, c'est-à-dire des musulmans, ne tient pas contre les témoignages anciens et formels dont nous disposons aujourd'hui. Le rapprochement entre les *mo-ni* et les musulmans semble avoir été fait pour la première fois au XVIIe siècle, dans le *Je tche lou* de Kou Yen-wou.

(2) Nous parlons du code coréen d'après Laurent Crémazy, *Le code pénal de la Corée*, Séoul, 1904, in-8°, p. 70.

(3) Toutefois, les deux traductions du *Code annamite* ne sont pas en complet accord à ce sujet. La plus ancienne, celle d'Aubaret (*Code annamite*, Paris, 1865, t. II, p. 191-192) porte «ou qui se donnera pour le dieu Mi-le (religion de Bouddha), ou appartiendra à la Société du Nénuphar Blanc ou à la fausse secte du Vénérable ancêtre, ou bien à celle du Nuage blanc, ou professera toute autre doctrine...» Le «Vénérable ancêtre», tout comme l'«Intelligent et Honorable» adopté par Wylie dans le passage parallèle du code chinois (cf. Cordier, *Hist. des relations*, I, 173), n'est autre que *ming-tsouen*, le Vénérable de la Lumière. Pas plus Aubaret que Staunton n'ont traduit les commentaires des codes chinois et annamites. Philastre a fait un travail beaucoup plus complet, mais ici aussi sa version a une lacune; il dit (*Code annamite*, Paris, 1876, t. I, p. 631) : «...ou bien qui, mensongèrement, se pré-